



Montréal, le 4 avril 2007

M. André Beauchamp, Président
Commission consultative sur le projet de campus de l'université de Montréal
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Qc.)
H3A 1X6

Objet : Commentaires sur le projet d'implantation d'un campus de l'université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont

Monsieur le Président.

Héritage Montréal est un organisme indépendant, fondé en 1975 pour encourager la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, naturel et culturel des communautés de la région montréalaise. Nous réalisons cette mission notamment par des actions éducatives et une participation aux réflexions et discussions publiques sur les questions de patrimoine, d'aménagement et de processus consultatif et participatif.

Dans le but d'examiner de telles propositions, Héritage Montréal s'est doté de principes d'action qui nous guident et que nous joignons en annexe à titre d'information. Parmi ceux-ci, soulignons l'exemplarité des corps publics et la prise en compte des dimensions patrimoniales et urbanistiques, notamment le fait d'imaginer et de comprendre les projets et leurs impacts dans un cadre territorial élargi qui reflète la réalité urbaine plutôt que de les traiter uniquement à partir de leurs propres besoins et préoccupation.

En ce sens, nous apprécions qu'un projet aussi majeur fasse l'objet, après diverses concertations et consultations informelles menées par le promoteur ou d'autres organismes, d'une consultation publique menée selon les règles de l'art. Tout d'abord, nous souhaitons donc féliciter votre commission et l'Office de consultation publique

...p. 2

04 avril 2007

p.2.

de Montréal d'avoir organisé des séances d'information et de dépôt de mémoires dans les deux quartiers les plus directement intéressés – Outremont et Parc Extension – ainsi que des ateliers thématiques sur des enjeux particuliers soulevés par le projet. Nous tenons à souligner que ce dossier d'envergure métropolitaine transcende la gestion quotidienne et locale de l'aménagement. ce qui confirme l'intérêt d'une véritable démarche de planification urbaine à l'échelle de la Ville et dans la foulée du Plan d'urbanisme. Alors que l'on note les signes et les effets d'une tendance excessive à la décentralisation, accentuée par la disparition du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, nous espérons que ce cas serve de modèle pour d'autres projets semblables, notamment ceux réunis dans le programme Montréal 2025, que les décideurs pourraient prendre l'habitude autrement de ne traiter que dans une perspective locale, négligeant souvent d'en réaliser le plein potentiel de développement métropolitain.

Quant au projet lui-même, il nous apparaît important de souligner que son promoteur – l'université de Montréal – est l'une des institutions d'enseignement supérieur les plus importantes et réputées d'Amérique du Nord et qu'elle s'est donnée, pour ce projet, des principes d'intérêt, reconnaissant sa dimension citoyenne d'institution dans la cité. Il importe aussi de rappeler qu'en 2007, l'excellence d'un projet urbain ne repose pas uniquement sur la qualité des formes ou le respect de normes comme celles de type LEED à laquelle aspire le promoteur. mais aussi sur son intégration au milieu où il s'insère, dans une perspective à court et à long terme. Cela est d'autant plus nécessaire que ce projet s'inscrit dans un territoire urbanisé depuis longtemps et non pas dans un quelconque terrain à bâtir de parc industriel.

Le projet soulève plusieurs enjeux patrimoniaux que nous ne voyons pas suffisamment examinés dans la démarche du projet. D'une part, malgré le fait qu'elle ait été créée vers 1886, quelques années à peine après l'incorporation de l'ancienne ville d'Outremont, la gare de triage ne fait pas l'objet d'une documentation historique ou patrimoniale substantielle dans les présentations du projet. Il n'est ainsi pas permis d'en comprendre l'évolution. l'intégrité en tant qu'ouvrage de génie civil ou le potentiel archéologique comme si le site n'avait jamais été autre chose qu'un terrain vacant sans histoire. On rappellera que le triage d'Outremont, y compris dans sa dimension patrimoniale. n'est pas un site isolé mais bien une composante importante d'un réseau ferroviaire comptant d'autres installations, aménagées et transformées depuis un siècle. Sa présence explique la constitution d'un patrimoine bâti industriel et résidentiel particulier. de part et d'autre des espaces ferroviaires.

D'autre part, Héritage Montréal se préoccupe des impacts de ce vaste projet d'aménagement et de construction sur le patrimoine bâti et paysager de l'université de Montréal sur le flanc nord du mont Royal. Nous comprenons que l'expansion de

04 avril 2007

P. 3

L'Université au triage d'Outremont réduira la pression immobilière sur ce territoire patrimonial et ses espaces verts mais notons que cela n'engage pas les écoles affiliées – Polytechnique et HEC – qui exercent aussi de telles pressions. De plus, nous nous inquiétons du fait que le financement des nouvelles infrastructures du triage d'Outremont mette en péril les budgets déjà insuffisants pour l'entretien et la rénovation des bâtiments et aménagements du campus principal. Le diagnostic publié par l'Université dans le cadre de la préparation de son nouveau plan directeur souligne les importants besoins à ce chapitre. On rappellera qu'un principe élémentaire du développement durable professe une rénovation et une utilisation des édifices existants avant de lancer de nouvelles constructions. Dans ce contexte, nous nous préoccuons tout particulièrement de la conservation du Pavillon Roger-Gaudry, œuvre maîtresse d'Ernest Cormier. Par ailleurs, le cas de l'ancien Mont Jésus-Marie (1420, boulevard Mont-Royal), acquis par l'université qui y a entrepris puis interrompu des travaux de reconversion, ne nous rassure pas. De plus, nous considérons qu'il faudra continuer à investir dans la mise en valeur du campus principal comme le promettait le plan directeur de 1995. Outre la conservation du patrimoine bâti ou paysager, il faudra y réaliser des interventions dans le but d'atténuer les impacts de certains aménagements et constructions sur le caractère patrimonial des lieux et sur le rôle du mont Royal dans le paysage métropolitain. Héritage Montréal recommande donc que l'exercice d'expansion de l'Université sur le site d'Outremont ne se fasse pas au prix d'un désintéressement de la part de celle-ci quant à son implantation sur la montagne.

Nous notons les qualités générales du plan d'aménagement proposé et la création d'une esplanade dont on souhaite qu'elle demeure dégagée et publique. Par contre, l'absence totale d'ouverture et de liens avec le Nord sinon par une étroite passerelle accessible par ascenseurs, notamment le quartier de Parc-Extension doit être corrigée. Outre l'élargissement substantiel de la passerelle proposée quitte à en faire une place-pont au-dessus des voies, il faudrait notamment envisager, en tenant compte de l'intensité du service ferroviaire, l'installation de traverses à niveau protégées; par exemple dans le secteur est. De même, le fait que les nouvelles avenues Est-Ouest ne débouchent pas directement sur l'avenue du Parc apparaît comme une incongruité du projet et il faudrait établir un accès plus direct depuis l'Est, ce qui est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'un axe majeur de transport public où l'on imagine même l'implantation d'un tramway. Enfin, le renvoi de la cour de travaux publics d'Outremont dans le secteur contigu aux quartiers Marconi et Parc-Extension ne répond pas au plein potentiel d'interarrondissementalité du site et isole davantage le nouveau campus de son environnement urbain vivant au contraire de la volonté d'intégration exprimée par l'Université. Cela appelle à une prise en compte du projet dans une perspective urbaine plus large, quitte à raviver le projet régulièrement oubliés d'ateliers municipaux communs à plusieurs arrondissements.

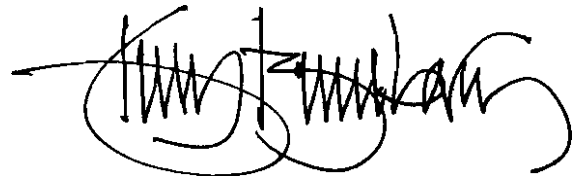
04 avril 2007

P. 4

Enfin, il nous semble important de rappeler qu'un tel plan d'aménagement se réalisera sur une période de plusieurs années et qu'il faudra que la Ville de Montréal s'assure de la mise en place d'un mécanisme de suivi tant pour satisfaire les attentes locales que de réaliser les objectifs de développement urbain ou métropolitain qui justifient l'effort collectif dans ce projet. Par ailleurs, comme la construction des pavillons est prévue par phases, il faudra exiger et réaliser un programme d'aménagement paysager temporaire qui tire parti des terrains en attente. Ce pourrait être l'occasion d'une action novatrice mettant à contribution, comme on a pu le voir aux réputés jardins de Métis, des professionnels de l'aménagement, de l'architecture et de l'architecture du paysage ainsi que des artistes. Il serait même intéressant qu'une telle action-pont entre culture et aménagement soit amenée au Rendez-vous 2007 – Montréal, métropole culturelle que présidera le Maire de Montréal en novembre prochain et qui réunira, outre la Ville de Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que la Chambre de Commerce du Montréal métropolitain et Culture Montréal, initiateur du rendez-vous.

Vous remerciant de votre attention, nous vous transmettons, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres de la Commission et de l'équipe de cette consultation, nos salutations distinguées.

Le directeur des politiques,



Dinu Bumbaru

PRINCIPES D'INTERVENTION D'HÉRITAGE MONTRÉAL (2006)

I. LES VALEURS D'HÉRITAGE MONTRÉAL EN MATIÈRE DE PATRIMOINE ET D'AMÉNAGEMENT

I.1. Une définition englobante du patrimoine et de la conservation

I.1.1. Héritage Montréal s'intéresse au patrimoine défini de manière diversifiée et inclusive en s'inspirant de la réalité historique, physique et culturelle de la métropole ainsi que des chartes et conventions internationales et de la Déclaration québécoise du patrimoine.

I.1.2. Héritage Montréal inclut dans ce patrimoine les constructions existantes, anciennes ou récentes, modestes ou grandioses, ainsi que les paysages et ensembles urbains, les lieux d'intérêt archéologique, commémoratif ou écologique. Il ne limite pas son intérêt aux seuls biens, lieux ou ensembles qui font l'objet de mesures formelles de reconnaissance ou de protection mais se préoccupe également de ceux qui ne bénéficient pas d'un tel statut.

I.1.3. Héritage Montréal considère que la protection, la conservation et la mise en valeur des biens, lieux et ensembles patrimoniaux comprend autant les actions qui traitent de leur contexte physique, culturel et social, notamment les outils d'aménagement et de planification, que les interventions physiques ou l'usage qui les touchent directement.

I.1.4. Héritage Montréal croit que la protection, le bon usage et la mise en valeur du patrimoine ainsi que les pratiques de planification et d'aménagement urbain de qualité figurent parmi les principes élémentaires d'un développement durable et sain.

I.1. Une responsabilité collective et des acteurs à mobiliser

I.2.1. Héritage Montréal croit que la protection et la mise en valeur du patrimoine ainsi que les pratiques d'aménagement qui y contribuent reposent à la fois sur la responsabilisation des administrations publiques et sur la participation active des citoyens, des propriétaires et des résidents aux débats et aux actions de reconnaissance, de conservation et de valorisation.

I.2.2. Héritage Montréal croit que les acteurs publics, privés, associatifs, communautaires et universitaires doivent travailler ensemble à la résolution des problèmes en matière de patrimoine et d'aménagement. Ces acteurs doivent constituer un réseau dynamique qui favorise la concertation et la collaboration, non seulement dans la recherche de solutions mais aussi dans leur mise en œuvre.

I.2.2. Héritage Montréal considère que les administrations publiques et les instances qui leur sont associées ont un devoir d'exemplarité dans la connaissance, la gestion et

la mise en valeur des biens, des édifices ou des lieux patrimoniaux qu'ils administrent et qui leur sont confiés.

- 1.2.3. Héritage Montréal considère que les administrations publiques ont la responsabilité d'encadrer les interventions des propriétaires, promoteurs et organismes en matière de patrimoine et d'aménagement en adoptant et en diffusant des critères et normes pour l'élaboration et l'évaluation des projets. Elles doivent aussi se doter de moyens pour les encourager à agir de manière responsable.

1.2. Des façons de faire respectueuses et fondées sur la pertinence

- 1.3.1. Héritage Montréal favorise l'action préventive et l'entretien de préférence aux interventions plus lourdes, pour assurer le maintien et le bon usage du patrimoine. Il croit que toute intervention doit respecter les spécificités, l'intégrité et l'authenticité des biens, des édifices ou des lieux patrimoniaux qu'elle affecte, en prenant en compte leur contexte physique, culturel et social.

- 1.3.2. Héritage Montréal considère que le fardeau de la preuve doit incomber non au patrimoine mais à ceux qui proposent de poser des gestes l'affectant. De plus, ces derniers doivent démontrer la pertinence de leur projet et son apport réel au patrimoine collectif et à sa conservation.

- 1.3.3. Héritage Montréal considère qu'il faille faire preuve d'innovation et de créativité dans la recherche de solutions respectueuses de l'intérêt patrimonial des biens et des lieux ou ensembles patrimoniaux qui sont touchés.

- 1.3.4. Héritage Montréal considère que la qualité des décisions touchant le patrimoine repose en bonne partie sur la qualité des connaissances qui les appuient. Il encourage vivement l'accès et le partage des informations relatives aux biens et aux lieux patrimoniaux, y compris celles qui découlent des recherches menées par des acteurs privés, publics ou associatifs.

2. LES FONDEMENTS DE L'INTERVENTION D'HÉRITAGE MONTRÉAL EN MATIÈRE DE PATRIMOINE ET D'AMÉNAGEMENT

2.1. Les buts d'une intervention

- 2.1.1. Héritage Montréal contribue par son intervention à la prise de décisions éclairées et sensées, à la réalisation de solutions adéquates et durables et à l'adoption de politiques qui contribuent à la reconnaissance, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine.

- 2.1.2. Héritage Montréal participe à l'amélioration des outils et des pratiques pour aider à faire de la région métropolitaine un modèle en matière de gestion du patrimoine et d'aménagement, fondé sur des processus consultatifs et participatifs.

- 2.1.3. Héritage Montréal vise une application intelligente et un suivi rigoureux dans la mise en œuvre des orientations et des règles d'urbanisme et de conservation, en

particulier lorsque celles-ci découlent de processus publics. ouverts, transparents et participatifs.

2.2. L'opportunité d'une intervention

2.2.1. Héritage Montréal se réserve le choix d'intervenir ou non à propos d'un bien, d'un lieu ou d'un ensemble patrimonial situé sur le territoire métropolitain ou sur un projet. une politique ou un programme, en fonction de sa mission. de ses valeurs et de ses objectifs et selon :

- la nature et l'état du patrimoine en question ;
- la nature des propositions et leur impact sur le patrimoine ;
- le précédent souhaitable ou néfaste qui serait créé ;
- l'impact des propositions sur les acquis en matière de patrimoine et d'aménagement ;
- l'effet d'une intervention d'Héritage Montréal ;
- les interventions possibles d'autres organismes.

2.2.2. Héritage Montréal ne s'intéresse pas uniquement aux biens, lieux et ensembles patrimoniaux qui bénéficient d'un statut formel de reconnaissance mais aussi à ceux que valorisent ses membres, ses partenaires ou d'autres organismes. De plus. il considère les enjeux et les dossiers qu'il juge d'intérêt, en particulier s'ils ne font pas l'objet d'une action de la part d'autres organismes.

2.3. Les modes d'intervention

2.3.1. Héritage Montréal formule une opinion et intervient relativement à un bien. un lieu ou un ensemble patrimonial ou à un projet à partir de l'information la plus complète possible. incluant celle qui porte sur son contexte, et après en avoir analysé les dimensions à la lumière de son expérience, de son expertise et de ses principes.

2.3.2. Héritage Montréal se réserve le choix d'intervenir ou non auprès des autorités, des médias ou de quiconque pour s'informer et pour s'exprimer directement.

2.3.3. Héritage Montréal évalue la pertinence de rencontrer les promoteurs d'un projet. des organismes ou des citoyens et de participer à des regroupements à partir des principes suivants :

- le respect de règles d'éthique ;
- la contribution des rencontres et participations à des solutions qui répondent aux valeurs de l'organisme ;
- la contribution de ces rencontres et participations à la qualité et à la validité des processus publics de consultation et de décision.